



CHARGE DE MISSION d'Immobilier d'Entreprise (H/F)

Conseil général des Hauts-de-Seine

(Descriptif de poste)

Référence : CURAM082703

LA COLLECTIVITE (www.Cg92.fr)

Dans un contexte de concurrence de plus en plus vive entre les métropoles européennes pour l'accueil des investisseurs et des entreprises, le Conseil général des Hauts-de-Seine a pour objectif de renforcer le développement économique et la création d'emplois sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce faire, le Président Patrick Devedjian a créé en juin dernier la Direction du Développement Territorial et de l'Immobilier (DDTIME). Cette nouvelle direction a été intégrée au Pôle Attractivité et Emploi qui regroupe quatre directions et a pour mission de favoriser la compétitivité et l'attractivité du territoire notamment par l'élargissement de l'offre de soutien à la création et à l'accueil d'entreprises, la coopération entre les acteurs économiques et la recherche des pôles de compétitivité, l'orientation vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

Les objectifs assignés à cette direction visent notamment à :

- Accompagner et faciliter le développement des projets stratégiques de développement urbain et économique, en appui des opérateurs et établissements d'aménagement.
- Concourir au développement d'une offre immobilière répondant aux besoins actuels et futurs des entreprises et à la redéfinition de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprises et notamment en matière de soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises.
- Développer l'accueil des entreprises et l'appui à l'implantation dans le territoire.
- Assurer la promotion du territoire en vue d'attirer les investisseurs et les acteurs économiques.

L'équipe sera constituée à terme de 7 à 10 personnes, privilégiant efficacité et réactivité.

LE POSTE

Dénomination : Chargé de mission d'Immobilier d'Entreprise

Liaisons hiérarchiques : Membre de l'équipe de la DDTIME, il (elle) sera placé(e) directement sous l'autorité du Directeur du Développement Territorial et de l'Immobilier d'Entreprise.

Liaisons fonctionnelles internes et externes : Elus départementaux.
Etablissements Publics Locaux.
Les Collectivités locales (villes, CA), les partenaires institutionnels (Préfecture), SEM.
Promoteurs immobiliers et investisseurs.
Prestataires et cabinets d'études.
Entreprises.

Missions :

Force d'expertise, de conseil et de proposition auprès du Directeur de la DDTIME, dans un contexte de mise en place d'une organisation, il sera chargé du suivi et de l'accompagnement des collectivités locales, des établissements publics, des opérateurs, intervenant sur le territoire départemental .

Point d'entrée au sein des services départementaux pour les questions relatives à ce projet, il animera une équipe projet mobilisant des ressources notamment internes.

Ce cadre sera plus précisément chargé de :

- Conduire des études d'opportunité et de faisabilité,
- Accompagner et faciliter le développement des projets stratégiques de développement urbain et économique,
- Concourir au développement d'une offre immobilière répondant aux besoins actuels et futurs des entreprises,
- Participer à la redéfinition de la politique d'aide à l'immobilier d'entreprises, notamment en matière de soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises,
- Piloter et assurer des opérations de montages immobiliers complexes, impliquant la coordination et l'animation de multiples acteurs,
- Participer à la recherche et à l'identification d'investisseurs potentiels,
- Recenser et répertorier les projets en gestation en matière d'immobilier d'entreprises,
- Identifier les opportunités et les projets sur le territoire départemental et en particulier sur les secteurs stratégiques (boucle des Hauts-de-Seine, Val de Seine, Sud du département. Cette action est conduite en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les opérateurs),
- Mieux répondre aux besoins immobiliers exprimés par les jeunes entreprises, notamment au sein des pôles de compétitivité et des filières d'excellence et d'innovation,
- Déchiffrer et interpréter le bilan prévisionnel d'une opération d'un promoteur,
- Participer à la mise en œuvre de PPP (Partenariat Public Privé),
- Accompagner le Département dans la réflexion de valorisation de son patrimoine.

Critères d'appréciation :

- Intégration réussie tant au sein de la DDTIME qu'auprès des acteurs et des différents partenaires (notamment les autres directions du Conseil général pour lesquelles il interviendra en tant que structure ressources et d'expertise).
- Qualité des actions et savoir-faire dans la programmation (technique, financière, juridique, ...) et dans la réalisation des projets.
- Capacités à accompagner et à favoriser les évolutions de la direction.

LES EXIGENCES

Formation : Supérieure bac + 5, IEP et/ou 3ème cycle en urbanisme aménagement (Master de Sciences Po, de l'Ecole des Ponts...).

Expérience : Plusieurs années de responsabilités en urbanisme et en aménagement avec une pratique opérationnelle, intégrant des études ; acquise au sein d'une collectivité territoriale, d'une institution publique, d'une Société d'économie mixte, d'un promoteur immobilier...avec des missions de développement et d'aménagement urbain en immobilier d'entreprise.

Posséder une solide expérience dans les domaines de l'aménagement, du développement urbain et du foncier et du montage d'opérations complexes liés à l'immobilier d'entreprise. Avoir démontré des capacités à organiser, fédérer et animer de multiples intervenants et partenaires, anticiper sur les besoins et programmer les réalisations : piloter la coordination des projets d'aménagement (ZAC...), avoir mis en œuvre des Partenariats Public/Privé,

assuré la maîtrise d'ouvrage d'études dans le domaine de l'aménagement et du développement urbain (projets structurants : grands équipements, requalification urbaine), négocié avec des publics différents (élus, administration, services) dans un cadre communal et intercommunal.

Caractéristiques personnelles recherchées :

- Proactivité et efficacité.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Qualités rédactionnelles.
- Relationnel et diplomatie.
- Rigueur et organisation.
- Détermination à mettre en œuvre la politique de l'aménagement et du développement de l'immobilier d'entreprise définie par les élus, en étant force de proposition et de conseil.
- Capacités à faire prévaloir les intérêts du Conseil général vis-à-vis de ses différents partenaires.
- Capacités à animer, à fédérer et à mobiliser des collaborateurs en interne des différentes directions ainsi que des partenaires institutionnels.
- Appétence pour le travail en équipe.
- Capacités de dialogue, d'écoute et de communication.
- Résistance au stress.

LES CONDITIONS

Rémunération :

Vacance de poste accompagnée des formalités réglementaires de déclaration de vacance d'emploi au Centre Interdépartemental de Gestion et publicité interne.

Poste à pourvoir prioritairement par un fonctionnaire territorial de catégorie A ou par un fonctionnaire en détachement, ou par voie contractuelle.

Rémunération en adéquation avec les attentes et exigences liées à cette création de poste.

Délai de prise de fonction :

Le poste, basé à Nanterre, est à créer dans les meilleurs délais.

Responsables de la Recherche :
Philippe PREVOST / Claire LAVANDIER

P.S. : Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées rapidement sous référence CURAM082703 à Claire LAVANDIER :

FC Conseil

9, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

Tél : 01.42.66.37.10 Fax : 01.42.66.00.02

clavandier@fcconseil.fr

qui garantit la confidentialité tant que l'approche exploratoire n'aura pas débouché sur une candidature ferme de la part de la personne approchée.

<http://www.fcconseil.fr>